

Anna Wanner

1500 Franken. So viel zahlten Patientinnen und Patienten für ein neu zugelassenes Medikament 2024 im Durchschnitt. Der Arzneimittelreport der Krankenkasse Helsana zeigt zudem: Der Preis hat sich in den vergangenen zehn Jahren fast verdoppelt. 14 von 28 neu zugelassenen Wirkstoffen kosten mehr als 2000 Franken.

Wenn nun Novartis-CEO Vas Narasimhan gegenüber der NZZ erklärt, die Medikamentenpreise in der Schweiz seien «viel zu tief», dann klingt das anmassend bis frech. Der Vergleich mit dem Ausland zeigt: Die Preise in der Schweiz sind höher als bei den Nachbarn. 2024 gaben die Krankenkassen 9,4 Milliarden Franken für Medikamente aus. Tendenz weiter steigend.

Die hohen Löhne sind schuld

Wie kommt Narasimhan zu einer solchen Aussage?

Kurz und knapp: Obwohl die Preise in der Schweiz hoch sind, gibt das Land gemessen an der Kaufkraft und an der Wirtschaftsleistung deutlich weniger für Medikamente aus als vergleichbare Staaten wie Deutschland, Dänemark oder Belgien.

Der Industrieverband Interpharma liefert die Zahlen. Nach kaufkraftbereinigten Wechselkursen zahlt die Schweiz im europäischen Vergleich tatsächlich die tiefsten Preise. Patentgeschützte Medikamente kosten im Ausland kaufkraftbereinigt im Schnitt 20 Prozent mehr als in der Schweiz.

Auch gemessen an der Wirtschaftskraft bildet die Schweiz zusammen mit Holland das Schlusslicht: Die USA geben 1,87 Prozent ihres Bruttoinlandsprodukts für neue Medikamente aus, in der Schweiz sind es gemäss Interpharma 0,43 Prozent. Nur Holland zahlt mit 0,15 Prozent noch weniger.

Höhere Schweizer Preise oder keinen Zugang mehr

Die hohe Kauf- und Wirtschaftskraft könnte der Schweiz nun zum Verhängnis werden.

Trumps Reform kann für uns teuer werden

Gemessen an Löhnen und Wirtschaftskraft zahlen hiesige Patienten wenig für Medikamente. Das könnte nun zu einem Problem werden.



Bild: Imago

Denn US-Präsident Donald Trump will in seinem Land die Medikamentenpreise drücken. Die Massnahmen sollen aber ausdrücklich nicht den Pharmaproduzenten schaden. Trump will, dass andere Länder mehr zahlen: Die Hersteller würden das Geld brauchen, um weiterhin in die Forschung und Entwicklung neuer Medikamente zu investieren.

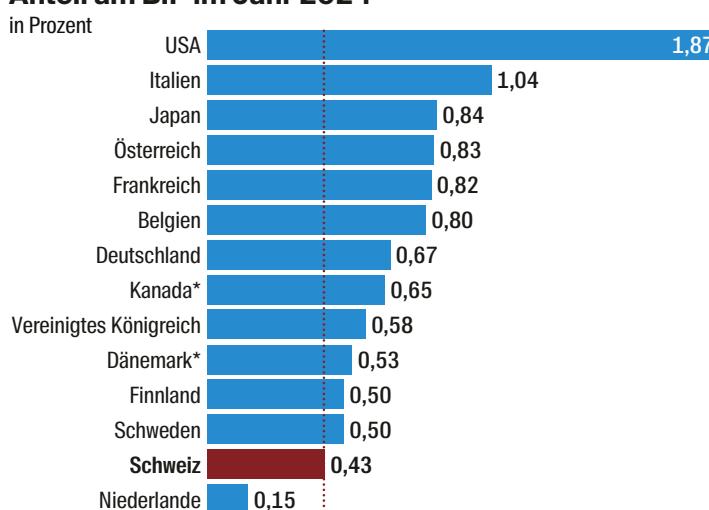
Was im Mai als vage Drohung daherkam, hat sich nun konkretisiert. Im November haben die USA die Umsetzung der «Most Favored Nation»-Bestimmung angekündigt. Das daraus abgeleitete Pilotprojekt «Generous» sieht ein komplexes Verfahren vor, bei welchem sich Hersteller bewerben können, um Medikamente zu tieferen Preisen für die staatliche Krankenkasse Medicaid anzubieten.

Als Grundlage für die neuen Preise dienen Auslandpreise. Konkret soll jeweils der zweit-

günstigste Preis von acht Referenzielländern als Basis gelten. Zu den Vergleichsländern gehören nebst den G7 auch die Schweiz

und Dänemark. Inwiefern die Kaufkraft oder die Wirtschaftskraft eines Landes berücksichtigt wird, ist noch nicht bekannt.

Brutto-Ausgaben für innovative Medikamente als Anteil am BIP im Jahr 2024



*Werte für 2023/Quellen: Berechnungen Interpharma mit Datenbasis IQVIA, OECD Health Statistics (2025), PMPRB Canada Annual Report 2023, Worldbank (2025)/Grafik: let

Hinter den Kulissen ist ein politisches Gerangel im Gang, um einen der beiden Wege zu forcieren. In dieser Wintersession ist es auch in der Bundespolitik angekommen. FDP-Ständerat Martin Schmid stört sich daran, dass die Schweiz bereits heute punkto Versorgung nicht mehr in der besten Liga spielt: «In Deutschland sind fast doppelt so viele neue, innovative Medikamente für Patientinnen und Patienten verfügbar wie in der Schweiz.»

Auftrag erteilt: Ausweg suchen

Schmid verlangt vom Bundesrat, die Rahmenbedingungen so anzupassen, dass der Zugang zu neuen Medikamenten sichergestellt ist. Das bedeutet nicht zwingend eine Preiserhöhung, auch tiefere Hürden für die Zulassung neuer Medikamente gehören zu den Forderungen der Pharma.

Höhere Medikamentenpreise will die andere Seite verhindern. Diese zahlen die Versicherten unmittelbar über ihre Prämien. SP-Ständerätin Flavia Wasserfallen hat über ihren Vorschlag dem Bundesrat das Versprechen abgerungen, die Medikamentenpreise nicht wegen der US-Zölle zu erhöhen. Ein weiterer Aufschlag sei für die Prämienzahler nicht mehr verkraftbar.

Effektiv zahlen Patientinnen und Patienten in der Schweiz deutlich höhere Preise für daselbe Präparat. Doch für das Preismodell von Donald Trump ist das irrelevant, sofern er die Kaufkraft zum Massstab nimmt.

Der Bundesrat schreibt in seiner Antwort, er nehme die Situation der Pharmaindustrie aufgrund potenzieller Preissenkungen und Zölle in den USA «sehr ernst». Er führt Gespräche mit den Betroffenen und thematisiere neben den Preisen auch die Rahmenbedingungen für die Industrie: Das sind Steuern, Bildung und Forschung.

Wie es nun weitergeht? Beide Vorschläge will der Ständerat der zuständigen Gesundheitskommission zur Beratung überweisen. Diese soll dann einen Ausweg finden.



André Renfer, Maxime Charbonnel et Maxime Monod, le trio fondateur de PimPay. Florian Cella

Une application romande au secours des petits commerces

Paiements électroniques Basé sur un forfait mensuel et non sur des frais de transaction, le système PimPay espère faire de la concurrence au géant Twint. Lancement en janvier 2026.

Ivan Radja

Offrir une autre option que celle de Twint, omniprésente en Suisse, avec 5 millions d'utilisateurs? C'est le pari fait par PimPay, qui sera lancé au premier trimestre 2026 dans les cantons de Vaud, de Neuchâtel, de Genève et du Valais, ainsi qu'à Biel/Bienne. L'avantage de cette application est de tableter sur un forfait mensuel proposé aux commerçants, en lieu et place d'une commission prélevée sur chaque transaction.

«Il y aura deux forfaits mensuels à choisir, l'un à 9 francs, pour un maximum de 35 transactions, et celui à 29 francs, avec un nombre de transactions illimité», explique Maxime Charbonnel, un des cofondateurs et CEO de PimPay. Cet ancien de la Banque Cantonale Vaudoise (BCV) a imaginé cette alternative à Twint avec André Renfer, un

Biénois qui a travaillé à la Banque hypothécaire de Lenzbourg, et Maxime Monod, qui a déjà conçu par le passé une société de micropaiements, pour le volet technologique. Les consommateurs ne paieront rien, il leur suffira de télécharger l'application. «Pour les clients, cela change peu de choses. Pour les commerçants, cela change tout», résume Maxime Charbonnel.

Ventes à perte

La grogne des petits commerces envers Twint est connue. En effet, si les transferts d'argent sont aisés et gratuits entre particuliers, ils engendrent des frais importants que ceux de Twint, restent considérables malgré une légère baisse récente pour les achats en dessous de 14 francs. Les transactions par carte de débit Mastercard sont ainsi facturées 8 centimes +0,19% de la transaction (au lieu de 8 centimes +0,49%), et celles par carte de débit Visa 10 centimes

en juillet dernier auprès de la Commission de la concurrence (Comco) contre Twint, reprochant à l'application «d'abuser de sa position de marché en prélevant des frais excessifs».

Mais le pli est pris. «Un buraliste m'a par exemple raconté que des clients viennent acheter des feuilles à rouler pour moins d'un franc et règlent par Twint ou carte de crédit, relève Maxime Charbonnel. Ce sont des situations intenables pour les petits et moyens commerces.» Les frais sur les paiements par carte, moins importants que ceux de Twint, restent considérables malgré une légère baisse récente pour les achats en dessous de 14 francs. Les transactions par carte de débit Mastercard sont ainsi facturées 8 centimes +0,19% de la transaction (au lieu de 8 centimes +0,49%), et celles par carte de débit Visa 10 centimes

+0,65% (au lieu de 10 centimes +0,95%).

Twint a rétorqué il y a une semaine dans la «SonntagsZeitung» qu'elle ne facture «que 1,3% par transaction, les frais d'entrée de gamme pour les cartes de crédit, de l'ordre de 1,6 à 2,5%», étant plus élevés. «Pour les petits montants, autour de 20 francs, ajoute Twint, ce taux est très modéré et, par exemple, nettement inférieur à celui d'un paiement par carte de crédit.»

Comme Twint, PimPay pourra être utilisé pour des transferts



Selon le forfait mensuel choisi, le client a droit à un certain nombre de transactions. First name Last name (XYZ, Agency)

Twint fait toujours plus reculer l'argent liquide en Suisse

Transactions électroniques Alors que le peuple s'apprête à voter sur les maintiens des pièces et des billets, l'application de paiement bat tous les records.

Argent liquide contre paiements électroniques: c'est un match qui va faire parler de lui d'ici au 8 mars prochain. Les citoyennes et citoyens suisses voteront en effet sur une initiative populaire qui entend garantir le maintien des paiements en espèces. Partageant cette préoccupation, le Conseil fédéral et le parlement soumettent un contre-projet direct qui l'inscrit dans la Constitution: la monnaie helvétique restera le franc, la Banque nationale suisse (BNS) étant chargée d'assurer l'approvisionnement en numéraire.

Dans les faits, l'utilisation des pièces et des billets recule de façon spectaculaire en Suisse. En 2017, selon une enquête représentative de la BNS, 70% des personnes interrogées disaient payer en liquide au restaurant, au kiosque ou au magasin. L'an dernier, ce pourcentage est tombé à 30%. Les cartes de débit (35% en 2024) et de crédit (14%) sont désormais les moyens de paiement les plus utilisés. Mais ce qui plombe le numéraire, ce sont aussi et surtout les applications comme Twint. Désormais, 18%

d'argent entre particuliers, également gratuitement. Par contre, elle ne peut être liée à un compte bancaire. Pour la simple raison que les banques, qui sont derrière Twint, privilient «leur» application.

Transactions via code QR

Elle ne sera par conséquent pas non plus reliée à un terminal de paiement, raison pour laquelle elle fonctionnera un peu sur le modèle de Revolut. «Un million de personnes ont Revolut en Suisse, et 600'000 ont choisi la version prépaid de Twint, ce n'est donc pas un obstacle», estime Maxime Charbonnel.

«Pour les clients, cela change peu de choses. Pour les commerçants, cela change tout.»

Maxime Charbonnel
Cofondateur et CEO de PimPay

À charge pour le client d'approvisionner son compte PimPay. «Un bouton fera office de raccourci, avec les données de votre compte PimPay et votre numéro d'IBAN», précise Maxime Charbonnel. Mais il est aussi possible d'utiliser la voie classique, avec un transfert à son compte depuis son e-banking. «L'avantage est que cela présente une protection très efficace contre les fraudes, vu que le compte PimPay n'est pas lié aux comptes bancaires. En cas de piratage, seule la somme mise sur l'app risque de disparaître, ce qui n'empêche pas l'application d'être ultra-sécurisée.»

La transaction lors de l'achat s'effectuera donc via un code QR, un autocollant affiché dans le magasin, porte, caisse ou autre, scanné par le client. Une fois enregistré par le commerce, celui-ci fait ses courses et au moment de payer, il reçoit le montant par notification et clique sur accepter ou refuser.

Promos sur PimPay

L'abonnement à PimPay proposera par ailleurs une offre spécifique ciblée sur les consommateurs du quartier ou de la zone où opèrent les commerçants. «Il est quasi impossible pour eux de contrer les offres, les pubs et les rabais faits par les plateformes d'e-commerce ou les grands distributeurs. C'est pourquoi nous leur donnons la possibilité de faire des campagnes flash, ou standard, sur quelques heures ou quelques jours, pour annoncer telle promotion ou telle liquidation, par exemple des bouquets de fleurs en fin de journée pour éviter de les perdre», précise Maxime Charbonnel. Une campagne par mois est offerte avec l'abonnement à 9 francs, et deux avec celui à 29 francs.

Le principe est d'avertir sa clientèle dans sa zone d'influence, pour peu que le client l'accepte. «Dans les grandes villes, il s'agira d'un périmètre de quelques centaines de mètres à l'intérieur duquel les clients recevront la notification sur la prochaine du moment.» Le périmètre sera évidemment plus étendu en zone rurale. Chaque campagne supplémentaire, en plus de celles incluses dans l'abonnement, coûtera 1 centime par client ciblé et par jour (5 francs pour 500 clients ciblés par exemple).

Commerçants intéressés

Nombre de commerçants et d'associations ont déjà été approchés, «et les retours sont plutôt positifs, car beaucoup sont intéressés par cette offre qui permet de se passer de Twint», note Maxime Charbonnel. C'est le cas de Mario Santoli, patron du restaurant Le Cyrano à Lausanne. «Presque plus personne ne paie en cash, et le soir surtout, avec la version bar karaoké, qui attire

de recourir plus souvent aux applications de paiement à l'avenir.

L'impact pour les commerçants? Il importe peu aux yeux de la majorité des personnes sondées par la BNS. Elles ne tiennent pas compte des frais que les détaillants doivent assumer lors des transactions. L'argument de la simplicité l'emporte. Voilà qui ne va pas faciliter la tâche de PimPay, qui mise sur un système de forfait pour soulager les petits commerces.

La nouvelle solution romande aura en tout cas fort à faire pour grignoter le monopole de Twint.

L'application propriété des banques règne sans partage sur le marché suisse, avec plus de 773 millions de transactions effectuées l'an dernier, en hausse de 31% par rapport à 2023. Et tout indique que ce record sera encore battu au terme de l'exercice 2025. Trois quarts des opérations sont commerciales, tandis que 25% se déroulent entre particuliers. Twint est proposé comme moyen de paiement par environ 81% des magasins physiques du pays.

Patrick Monay



Pour Laurent Buet, boulanger à Lausanne: «Le principe est prometteur. Mais ce sera aussi à nous, commerçants, de sensibiliser les gens. Odile Meylan

pour Coop, Migros et leurs filiales, accordées par les banques fondatrices et actionnaires (UBS, BCV, Banque Cantonale de Zurich, PostFinance, Raiffeisen, ainsi que l'exploitant de la Bourse suisse SIX et le prestataire de services de paiement Worldline).

Président de l'Association des boulangeries, pâtisseries et confiseurs vaudois (ABPCV), Laurent Buet fait part de l'intérêt pour cette nouvelle application. «Nous en avons débattu en comité, puis sondé nos membres (ndlr: ils sont 155) et la curiosité est là, car le principe est prometteur. Mais ce qui me fait perdre pas mal d'argent et augmenter les prix. Ce n'est pas mon but, et ne servirait à rien. Donc, oui, je trouve la proposition de PimPay très intéressante.»

Restera à convaincre un maximum de consommateurs. Ce sera le rôle des commerçants partenaires, et de son côté PimPay informera au moyen de la pub, des réseaux sociaux, des parainages, ainsi que de bons pour les nouveaux clients. «Nous comptons aussi sur l'effet feel good ressentit après un achat lorsque l'on sait que le commerçant s'y retrouve financièrement.» Sachant que rien n'est plus difficile à changer qu'une habitude.

Les fusions et acquisitions prospèrent en Suisse

ENTREPRISES Les poids lourds de l'économie helvétique ont été impliqués dans d'importantes transactions dans de nombreux secteurs, défiant notamment les fluctuations monétaires, rapporte le «Financial Times»

LE TEMPS

Pour la Suisse, 2025 restera une année historique dans le domaine des fusions et acquisitions, selon un article du *Financial Times* publié dimanche. Avec des opérations spectaculaires dans des secteurs épars et malgré la force du franc, qui a rendu les groupes helvétiques plus chers.

Des données du cabinet londonien Dealogic montrent en effet que les entreprises suisses ont participé à des opérations de fusion-acquisition d'une valeur totale de plus de 163 milliards de dollars depuis le début de l'année. Elles signalent également que les absorptions de groupes helvétiques ont atteint le plus haut niveau depuis 2018.

Franc stable face au dollar

«Cela a été une très bonne année, marquée par l'annonce de plusieurs transactions importantes», a commenté Olof Engelbrekts, responsable des investissements pour la Suisse au sein de Bank of America, cité dans le journal anglo-saxon. Ces douze derniers mois, le franc a gagné 14% face au dollar tandis

qu'il est resté stable vis-à-vis de l'euro.

La transaction la plus importante concerne le géant suisse-suédois de l'ingénierie ABB, qui a vendu au groupe japonais SoftBank une participation majoritaire dans sa division robotique, évaluée à 15 milliards de dollars. Il s'agit de l'une des principales transactions réalisées en Europe cette année. Le *Financial Times* cite également la fusion entre Helvetia et Baloise, qui a donné naissance à un acteur de poids sur le marché suisse, réunissant deux des plus grands assureurs du pays.

Les analystes anticipaient plutôt un repli dans le sillage des droits de douane américains

La multinationale du ciment Holcim a conclu une série d'acquisitions dans des entreprises de construction, d'agrégats et de recyclage de matériaux. Le groupe zougois a notamment absorbé Xella, un poids lourd des matériaux de construction, pour 1,85 milliard d'euros. Le leader de l'inspection SGS multiplie aussi les emplettes.

Dans le monde logistique, l'armateur genevois MSC a scellé un accord avec un conglomérat basé à Hongkong, CK Hutchison, portant sur de nombreux terminaux portuaires, notamment dans le canal de Panama.

Record «frappant»

Les géants pharmaceutiques Roche et Novartis ont ciblé des actifs biotechnologiques. Le premier a signé pour le rachat du développeur californien de thérapies géniques Poseida Therapeutics, pour renforcer son portefeuille de produits en oncologie et en immunologie. Le second a racheté des licences dans des domaines porteurs tels que l'immunologie.

Cette année record est «frappante», selon le *Financial Times*, car les analystes anticipaient plutôt un repli dans le sillage des droits de douane américains à partir du 2 avril. «Il y a eu le jour de la libération [le 2 avril], les gens étaient très tournés vers l'intérieur... et nous pensions tous que l'année allait être assez difficile et faible en termes d'annonces de fusions-acquisitions. Mais ensuite, en mai, les choses se sont vraiment accélérées», indique Olof Engelbrekts.

L'administration Trump a imposé en août des droits de douane de 39% à la Suisse, un taux qui a été abaissé la semaine dernière à 15%, soit le même niveau que celui des pays de l'UE. ■

Recours contre l'ouverture des magasins le 21 décembre

Commerce ▶ Les syndicats SIT et Unia ont déposé un recours en justice contre l'ouverture des magasins le dimanche 21 décembre.

Touché mais pas coulé. Après l'annulation de la votation du 30 novembre dernier par le Conseil d'Etat sur le projet de loi d'ouverture des magasins deux dimanches par ans, sans les conditionner à une CCT étendue, le milieu de défense des travailleur·euses ne désarme pas.

Les syndicats SIT et Unia ont en effet annoncé ce vendredi avoir déposé un recours devant la Chambre administrative contre la décision de l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (Ocirt) autorisant l'ouverture des magasins le dimanche 21 décembre 2025.

Les syndicats estiment que l'autorité cantonale interprète

de «façon abusive» une décision du Tribunal fédéral (TF), et outrepasse donc ses prérogatives «en se substituant au législateur et au peuple souverain». La Haute cour avait en substance indiqué dans son arrêt du 4 septembre 2025 que lier la possibilité d'ouvrir quatre dimanches sans autorisation, à l'existence d'une convention collective étendue «empiète sur les compétences fédérales en matière de protection des travailleurs et viole le principe de la primauté du droit fédéral».

Le TF a considéré que l'art. 18A la loi sur les heures d'ouverture des magasins (LHOM) était inapplicable en l'état et a donc invité le législateur genevois à intervenir. Comment? Soit en modifiant cet article et en supprimant cette condition – «ce qui permettrait le travail

du dimanche sans autorisation, à raison de 3 dimanches par an», expliquent les syndicats –, soit en l'abrogeant purement et simplement – «ce qui exclurait toute possibilité de travail du dimanche sans autorisation», poursuivent les centrales syndicales.

Une argutie un peu technique qui avait donc amené les autorités genevoises à annuler purement et simplement cette votation. Un «cadeau» aux patrons et à la droite, avaient tempêté les syndicats.

La Chambre administrative dira donc si elle annule la possibilité d'ouverture des magasins le dimanche 21 décembre prochain. De surcroît, les syndicats espèrent que les juges déclareront «qu'aucun personnel ne peut être employé ce jour-là sans autorisation».

MARC LALIVE D'EPINAY

Bei den Königsmachern übernehmen die Frauen

Sabine Kohler gehört zur wachsenden Gruppe von Headhunterinnen in der Schweiz

DOMINIK FELDGES

Um Weihnachten sollten Unternehmen parat sein. Bis zur nächsten Generalversammlung sind es nur noch wenige Monate. Und die Aktionäre würden gerne wissen, wer den abtretenden Präsidenten oder seinen Stellvertreter im neuen Jahr ablösen soll.

Doch es gibt auch Spätzünder, die erst um Weihnachten nach frischen Verwaltungsratsmitgliedern Ausschau zu halten beginnen. «Es sind immer dieselben Unternehmen», sagt die Zürcher Headhunterin Sabine Kohler. Die 51-Jährige konzentriert sich mit ihrer Firma Board Boutique auf die Suche von Topmanagern und Verwaltungsräten. Sie gehört in diesem hochspezialisierten Geschäft, in dem sich fast alles um Beziehungen dreht, zur wachsenden Zahl weiblicher Aushängeschilder.

In den USA und Grossbritannien haben Frauen die Männer unter den Königsmachern für die Teppichetagen anzahlmäßig schon klar überrundet. So weit ist es in der Schweiz noch nicht, wie aus der Branche zu vernehmen ist. Allerdings sitzen auch hierzulande Kandidaten für den Posten beispielsweise des Finanzchefs vermehrt einer Headhunterin gegenüber. Die Firmen Schilling Partners und Björn Johansson Associates, beide Topadressen für die Vermittlung von Kaderkräften in der Schweiz, beschäftigen inzwischen mehr Mitarbeiterinnen als Mitarbeiter.

Erst Managerin bei der Swiss

Die Tätigkeit eines Headhunters kann man in der Schweiz an keiner Universität oder Fachschule erlernen. Kohler gelangte wie die meisten Vertreter ihres Metiers zufällig dazu. Nach einem Architekturstudium an der ETH absolviert sie ab 2002 erst ein Trainee-Programm beim Schweizer Ableger des US-Informatikkonzerns IBM. Drei Jahre später wechselt sie zum Beratungsunternehmen Accenture. Mit der Welt der Teppichetagen kommt sie erstmals 2008 in Berührung, als sie bei der Fluggesellschaft Swiss anheuert. Kohler wird dort mit der Leitung der Kundenpflege in den obersten Preissegmenten betraut. Die Passagiere in der Business- oder Firstclass sind oft dieselben Personen, die bei einem Stellenwechsel die Dienste eines Headhunters in Anspruch nehmen.

Während ihrer Zeit bei der Swiss lernt Kohler Björn Johansson kennen. Der gebürtige Norweger überzeugt sie 2014, für seine Headhunting-Firma in



Bei der Suche neuer Verwaltungsratsmitglieder spielen Headhunter eine grosse Rolle.

GAËTAN BALLY / KEystone

Zürich zu arbeiten. Die damals 40-Jährige überlegt sich den Schritt genau, denn sie verdient gut und hätte innerhalb der Lufthansa-Gruppe weiter die Karriereleiter aufsteigen können.

Kohler bereut es bis heute nicht, von der Luftfahrt in die Personalvermittlung gewechselt zu haben. Bei ihrer Arbeit begegne sie den unterschiedlichsten Persönlichkeiten auf Augenhöhe. Um zu beurteilen, ob sich jemand für einen Posten eigne, gelte es auch, sich über ganz persönliche Fragen auszutauschen. «Ist die Kandidatin oder der Kandidat beispielsweise bereit, mitsamt Familie in die Schweiz umzuziehen? Wir sprechen auch über Hobbys», sagt Kohler. Bei Johansson bleibt Kohler sechs Jahre. Johansson startete 1979 als Headhunter. Er ist dafür bekannt, ganze Verwaltungsräte von Schweizer Grosskonzernen mit Leuten aus seiner Kartei zu besetzen.

Johansson, der mittlerweile 78 ist und weiterhin voll arbeitet, wird auch nachgesagt, von seinen Mitarbeitern ein riesiges Arbeitspensum zu verlangen. «Ich stelle hohe Anforderungen an mein Team», bestätigt er auf Anfrage unumwunden. Zugleich streicht er hervor, «sie-



Sabine Kohler
Inhaberin der
Headhunting-Firma
Board Boutique

Björn Johansson
Doyen
der Schweizer
Headhunter-Branche

ben, acht ehemaligen Mitarbeitenden» den Weg in die Selbständigkeit geebnet zu haben. Sie habe in den sechs Jahren bei Johansson viel gelernt, sagt Kohler. «Zugleich hatte ich immer den Wunsch, meine eigene Firma zu haben.» Als sich Kohler Anfang 2020 selbstständig machte, brach ausgerechnet die Pandemie aus. «Der Start war auch sonst hart, weil ich bei null beginnen musste», sagt Kohler.

Immerhin konnte die Unternehmerin vom Netzwerk profitieren, das sie sich bei Johansson aufgebaut hatte. Dass abtrünnige Mitarbeiter ihre Kundenkartei mitnehmen, müssen Headhunter als Ge-

schäftsrisiko einkalkulieren. Es werde in der Branche viel vom einen zum nächsten Anbieter gewechselt, sagt Johansson. Auch der Doyen der Schweizer Headhunter-Branche arbeitete erst für die beiden internationalen Netzwerke Spencer Stuart und Korn Ferry, ehe er nach zwanzig Jahren 1993 seine eigene Firma gründete.

Hürden wegen Lebenspartnern

Kohler überlegte sich erst, ob sie ausschliesslich Frauen für Spitzenposten vermitteln sollte. Frauen waren jahrelang besonders gefragt, weil sie in Geschäftsführungen und in Verwaltungsräten der meisten Schweizer Unternehmen krass in der Minderzahl waren. Natürlich sei es oft einfacher, sich von Frau zu Frau auszutauschen. «Wir stecken in denselben Schuhen», sagt Kohler. Aber das Geschlecht sei wie das Alter nur eines von vielen Kriterien, die darüber entscheiden würden, ob jemand für einen Posten infrage komme oder nicht.

Damit Unternehmen den für sie passenden Chef bekommen, müssen nicht nur die fachlichen Kenntnisse, sondern

auch die Persönlichkeit und besonders der «kulturelle Fit» stimmen. Übernimmt eine autoritär veranlagte Person den Chefposten bei einem Konzern, der den Angestellten traditionell grosse Mitspracherechte zugesteht, wird dies kaum gutgehen.

Gleichzeitig gehören Abklärungen zu den Charakterzügen und zum Kulturverständnis einer Person zu den kniffligsten Aufgaben eines Headhunters. Kohler glaubt, dass Frauen nicht selten in der Lage seien, dies differenzierter herauszuspüren als Männer. Ein Headhunter, der mit ihr nicht zusammenarbeitet, sich aber auch auf die Vermittlung von Topkadern spezialisiert hat, bestätigt ihre Einschätzung. Er habe die Erfahrung gemacht, dass Frauen besser beurteilen könnten, ob Kandidaten zur spezifischen Kultur einer Firma passen. Er habe sich deshalb auch zur Gewohnheit gemacht, auf jedem Mandat zu zweit mit einer Kollegin zu arbeiten.

Laut dem Headhunter kommt es kaum noch vor, dass bei der Suche von Geschäftsführungsmitgliedern oder Verwaltungsräten keine Frauen mehr evaluiert würden. Dieses Problem habe die Wirtschaft gelöst. Allerdings seien weibliche Spitzenkräfte oft weniger mobil als Topmanager, da ihre Partner meist ebenfalls arbeiten und nicht bereit seien, sich gleichzeitig neu zu orientieren. Bei Männern komme es öfters vor, dass ihre Partnerinnen nicht berufstätig seien und einen Wohnortswechsel einfacher bewältigen könnten.

Kohler achtet darauf, dass jede Longlist, die sie für ihre Kunden erstellt, zu mindestens 30 bis 40 Prozent Kandidatinnen enthält. Dadurch bestünden reelle Chancen, dass nicht nur Männer das Rennen machen. Allerdings beobachtet Kohler wie viele Headhunter in der Schweiz, dass Frauen mehr Hemmungen als Männer haben, den nächsten Karriereschritt in Angriff zu nehmen. Manche Anwärterinnen für einen Chefposten oder einen Verwaltungsratszitz glaubten, für die Position das ideale Profil mitbringen zu müssen, sagt die Personalvermittlerin. «Männer machen es sich einfacher und nehmen in Kauf, nicht alle Anforderungen perfekt zu erfüllen.»

Die Headhunterin versucht als Mentorin an der Universität St. Gallen, Frauen schon früh zu ermutigen, sich mehr zuzutrauen. Sie ermuntere, sagt Kohler, Studentinnen bei ihrem Abschluss beispielsweise, sich für eine Stelle in der Westschweiz zu bewerben. «Sie dürfen dies ruhig auch dann wagen, wenn sie nicht flüssig Französisch sprechen.»

Die Schweiz droht im Vergleich der Rentensysteme zurückzufallen

Die Franzosen müssen am wenigsten arbeiten, um sich den Ruhestand zu verdienen – gut stehen die nordischen Länder da

ALBERT STECK

Seit der Entdeckung Amerikas vor 500 Jahren bezeichnet man Europa üblicherweise als den «alten Kontinent». In der heutigen Zeit allerdings trifft diese Bezeichnung auch demografisch zu: Europa leidet unter einer zunehmenden Überalterung. Nirgendwo sonst wird so erbitert über die Altersvorsorge gestritten.

In Deutschland hat der Bundestag soeben ein Rentenpaket durchgeboxt. Weil dieses enorme Kosten verursacht, stellte es die Regierung vor eine Zerreissprobe. In Frankreich wiederum hängt das Schicksal des Premierministers vom Versprechen ab, die beschlossene Erhöhung des Rentenalters rückgängig zu machen. Jetzt gehen die Franzosen mit 62 Jahren und neun Monaten in den Ruhestand anstatt mit 64 Jahren.

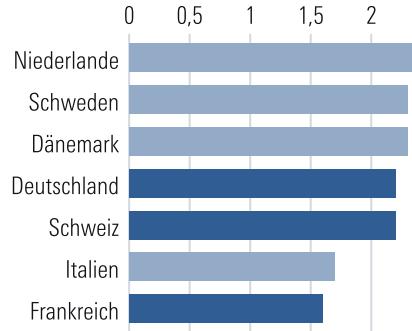
Auch in der Schweiz sucht die Politik noch immer nach einem Weg, um den Ausbau der AHV mit einer 13. Rente zu finanzieren – an höheren Steuern oder Lohnabgaben scheint kein Weg vorbeizuführen. Jüngst hat der Bundesrat entschieden, dass er das geltende Rentenalter von 65 Jahren bis 2040 nicht anstellen wolle.

Grosse Differenzen

Es gibt aber ebenso Länder, die aktiv gegen die Kostenexplosion in der Altersvorsorge vorgehen. So haben Dänemark, die Niederlande oder Schweden das Rentenalter an die Entwicklung der Lebenserwartung gekoppelt. In Dänemark wird das Pensions-

Franzosen müssen am wenigsten für ihre Rente arbeiten

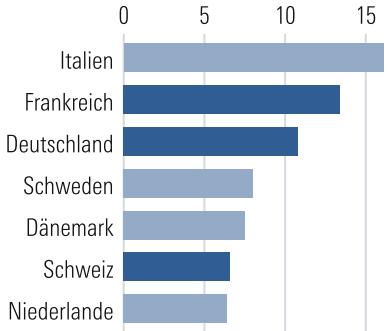
Erforderliche Arbeitsjahre, um ein Rentenjahr zu erhalten



QUELLEN: SAV, OECD, EUROSTAT

Die teuersten Rentensysteme leisten sich Italien und Frankreich

Öffentliche Ausgaben für Altersrenten in Prozent des Bruttoinlandprodukts



QUELLE: OECD

alter von heute 67 Jahren bis 2040 schrittweise auf 70 Jahre erhöht – und dies notabene unter einer sozialdemokratischen Ministerpräsidentin.

Patrick Chuard, Chefökonom des Schweizerischen Arbeitgeberverbandes, hat in einer Analyse untersucht, wie viel – oder eben wie wenig – die Menschen in den einzelnen Ländern arbeiten müssen, um eine Altersrente zu erhalten. Die Unterschiede sind eklatant. In Frankreich braucht es nur gerade 1,6 Arbeitsjahre, um auf ein staatlich finanziertes Rentenjahr zu kommen. In keinem anderen der untersuchten Länder dauert der Ruhestand so lange – im Schnitt sind es 23 Jahre. Denn die Franzosen profitieren nicht von einer

hohen Lebenserwartung, sondern sie gehen insbesondere früher in Rente.

Am andern Ende der Skala sind die Niederländer: Dort muss ein Erwerbstätiger fast zehn Monate länger arbeiten als in Frankreich, nämlich 2,4 Jahre, um sich ein Rentenjahr zu finanzieren. Dass die Niederländer im Schnitt ein Jahr früher sterben, ist dabei nicht der entscheidende Faktor. Stärker ins Gewicht fällt, dass ihr Erwerbsleben 8 Jahre länger dauert, nämlich 46 Jahre gegenüber lediglich 38 Jahren in Frankreich.

Die Niederländer treten früher ins Arbeitsleben ein, und sie verlassen es zudem später, weil das Rentenalter schon heute bei 67 Jahren liegt. Die längere Erwerbsdauer bedeute

einen immensen Vorteil für das Rentensystem, erklärt Chuard: «Letztlich geht es um einfache Mathematik: Wenn die Menschen mehr arbeiten, fliesst auch mehr Geld in die Altersvorsorge. Dies wiederum führt zu einer besseren Finanzierung der Renten.»

Der Chefökonom des Arbeitgeberverbands hat seine Analyse weiter verfeinert, indem er die jährliche Arbeitsdauer berücksichtigt. Während die Schweizer 1531 Stunden pro Jahr arbeiten, begnügen sich die Deutschen mit nur 1331 Stunden. Auf ein Erwerbsleben hochgerechnet, ergibt dies zusammen mit der unterschiedlich langen Erwerbsdauer eine Differenz von immerhin 14 000 Stunden. Entsprechend macht die Schweiz in diesem Vergleich einen Sprung nach vorn und nähert sich den Niederländern an. Während die Schweizer für ein Rentenjahr 3310 Stunden arbeiten, sind es bei den Deutschen lediglich 2925 Stunden. Das klare Schlusslicht bleibt erneut Frankreich mit 2436 Stunden.

Dieser geringe Arbeitseinsatz kommt

die Franzosen teuer zu stehen. Denn von den Staatsausgaben gehen mittlerweile 23 Prozent weg für die Finanzierung der Renten. Vergleicht man die Belastung in Relation zur Wirtschaftsleistung, so schneidet das Land ebenfalls schlecht ab: Die Altersvorsorge verschlingt 13,4 Prozent des Bruttoinlandprodukts, während es in den Niederlanden lediglich 6,4 Prozent sind. Auch die Schweiz steht mit einem Anteil von 6,6 Prozent gut da, derweil Deutschland auf 10,8 Prozent kommt.

Das teure Rentensystem in Frankreich ist ein wichtiger Treiber der dramatisch steigenden Staatsverschuldung. Zudem belastet es die Erwerbstätigten in Form von hohen Lohnabzügen: Laut einer Erhebung der OECD erreichen diese Beiträge rund 30 Prozent des Bruttolohns. Chuard warnt davor, dass solch hohe Belastungen zu einem Teufelskreis führen können: «Je mehr Geld die Erwerbstätigten von ihrem Lohn abgeben müssen, desto stärker sinkt der Arbeitsanreiz. Das verleitet die Leute dazu, ihr Pensum zu reduzieren.» Mit dem sinkenden Arbeitsvolumen aber wird es noch schwieriger, die Renten zu finanzieren.

Widerstand gegen Reformen

Dass in Frankreich der Widerstand gegen ein höheres Pensionsalter besonders vehement ausfällt, ist für Chuard kein Zufall. «Die Menschen realisieren, dass sich die staatlichen Rentenversprechen immer schlechter finanzieren lassen, und wollen ihren Besitzstand wahren. Was eine Reform des Systems erst recht erschwert.»

Auch wenn die Schweiz noch weit von französischen Verhältnissen entfernt ist, so falle sie im Vergleich zu den nordischen Ländern tendenziell zurück, sagt Chuard. Der Grund sei vor allem, dass dort das Rentenalter an die Lebenserwartung gekoppelt werde. In Dänemark oder Schweden ist dieser Mechanismus breit akzeptiert. Dies entlastet den Staat, der seine Steuereinnahmen stattdessen für die Bildung oder eine bessere Infrastruktur ausgeben kann.

Devra-t-on bientôt payer une TVA autour de 10%?

Finances fédérales À Berne, les propositions fusent pour taxer plus fortement la consommation afin de financer l'AVS et l'armée. Un bon plan? Le peuple devra trancher.

Arthur Grosjean

Quand les politiciens suisses ont besoin d'argent pour financer une prestation et qu'ils ne savent pas où le trouver, ils finissent toujours par recourir à une merveilleuse «pompe à fric» éta-
tique. Son nom? La TVA. Cette «taxe sur la valeur ajoutée», connue de toutes et tous, est un impôt général sur la consomma-
tion qui frappe les biens et les services à des degrés divers.

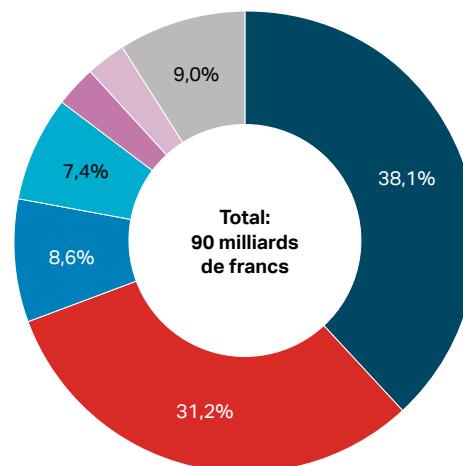
Le taux principal de la TVA se monte à 8,1%. Et cette taxe rap-
porte gros à la Confédération. Dans le budget 2026 de celle-ci, ses recettes sont évaluées à 28 milliards, soit un tiers du budget fédéral, et elles consti-
tuent la 2^e source de finan-
nement de la Confédération. C'est à peine moins que l'impôt fédé-
ral direct (IFD) qui, lui, va rap-
porter environ 33 milliards l'an prochain dans les caisses de l'Etat fédéral.

Donc, quand on a un gros pro-
blème financier à résoudre, on pense rapidement à la TVA. Une petite hausse du taux et les mil-
liards pleuvent. C'est ce que s'est dit récemment le Conseil fédé-

Évaluation des recettes de la Confédération en 2026

Parts en pour-cent

- **Impôt fédéral direct et impôt complémentaire:**
34,3 milliards de francs
- **Taxe sur la valeur ajoutée (TVA):**
28,1 milliards de francs
- **Autres impôts à la consommation:**
7,8 milliards de francs
- **Impôt anticipé:** 6,7 milliards de francs
- **Redevances sur la circulation:**
2,6 milliards de francs
- **Droits de timbre:** 2,5 milliards de francs
- **Autres recettes:** 8 milliards de francs



Graphique: I. Caudullo / Source: Administration fédérale des finances

ral. Il ne savait pas très bien com-
ment assurer le financement de la 13^e rente AVS qui sera versée pour la première fois dans un an. Alors il préconise une hausse de la TVA de 0,7 point. Cela rappor-
terait 2 à 2,5 milliards supplé-
mentaires par an.

Mais ce n'est pas tout. Le gou-
vernement a des inquiétudes pour le financement à long terme (2030-2040) de l'ensemble de

l'AVS. Il a donc concocté trois scé-
narios, dont l'un prévoit une hausse de la TVA de 1 point, comprenant l'augmentation pour la 13^e rente. Cela signifierait que la TVA grimperait à 9%.

La menace d'une guerre

Peut-on aller plus haut? Oui, si on écoute le nouveau conseiller fédéral chargé du Département fédéral de la défense, Martin

Pfister. Il se désespère que le par-
lement n'arrive pas à lui déblo-
quer plus de milliards pour mus-
cler l'armée suisse ces prochaines années. Et pourtant il mouille la chemise en laissant entendre, comme son ancien chef de l'armée Thomas Süssli, qu'une nou-
velle guerre en Europe est pos-
sible avant 2030.

Comme le parlement ne veut ni desserrer le frein à l'endettement

ni sabrer dans les dépenses de l'Etat, Martin Pfister milite pour une hausse de la TVA de 0,5 point en faveur de la grande muette. Elle rapporterait environ 1,7 milliard supplémentaire. Mais cette idée ne devrait pas trop ré-
jouir la ministre des Finances, Karin Keller-Sutter, qui s'égosille (un peu dans le vide) en clamant que «la Suisse a un problème de dépenses, pas de recettes». Et donc qu'il ne faut pas tomber dans la facilité de recourir aux augmentations de taxes.

À plus de 20% dans l'UE

On résume. Si ces hausses de TVA se cumulaient, on arriverait à 9,5%, plus très loin de la barre fatidique des 10%. Après, comme on le voit en Europe, les chevaux sont lâchés. La majorité des pays de l'UE ont déjà des taux de TVA au-delà de 20%, voire 25% dans les pays nordiques. Notre voisin français est à pile 20%.

La Suisse fait figure d'exception en Europe. La dernière aug-
mentation de la TVA sous nos cieux? Elle est assez récente, puisqu'elle date de 2024. Le taux avait grimpé de 0,4 point pour stabiliser l'AVS. La plus grande

hausse de la TVA depuis son in-
troduction? Elle remonte à 1999. On avait augmenté le taux de 1 point, toujours pour pérenniser l'AVS et l'AI.

Référendum obligatoire

Si les prochaines hausses de la TVA sont programmées par les politiques, encore faut-il qu'elles soient acceptées par le peuple. Et là, c'est une autre paire de manches. Le Conseil fédéral et le parlement ne peuvent pas décider seuls dans leur coin. Toute hausse de la TVA fait l'objet d'un référendum obligatoire. Et ce n'est pas gagné d'avance.

Le premier test sérieux devrait avoir lieu avec la hausse de la TVA pour la 13^e rente AVS. Ceux qui ont dit oui dans les urnes à ce cadeau financier vont-ils tous voter son financement? C'est loin d'être sûr. À gauche, on préférerait de loin augmenter les contributions AVS employés-entreprises. Quant à la base de l'UDC, dont une large partie a dit oui à la 13^e rente, elle ne milite pas pour augmenter la TVA, mais pour couper dans les subventions à l'aide internationale.

Le Conseil fédéral rejette l'initiative «Stop aux abus de l'asile!»

MIGRATIONS Le gouvernement ne veut pas de contrôles systématiques aux frontières, il n'opposera pas de contre-projet à l'initiative de l'UDC

ATS

Le Conseil fédéral ne veut pas de contrôles systématiques aux frontières. Il a décidé hier de rejeter l'initiative de l'UDC pour la protection des frontières, sans lui opposer de contre-projet.

L'initiative populaire «Stop aux abus de l'asile! (initiative pour la protection des frontières)», déposée en septembre dernier, prévoit que les personnes qui entrent en Suisse soient systématiquement contrôlées aux frontières. Elle demande aussi des restrictions dans le domaine de l'asile. Si ces mesures ne sont pas compatibles avec un accord international, le Conseil fédéral doit le renégocier. Si la négociation n'aboutit pas, la Suisse doit alors dénoncer cet accord.

Trop de coûts et de contraintes

Le gouvernement parle d'exigences «radicales». De plus, le texte serait difficile à mettre en œuvre. Contrôler l'intégralité des frontières nécessiterait du personnel supplémentaire, ce qui engendrerait

des coûts élevés, impossibles à chiffrer, et des contraintes considérables pour la Confédération, les cantons et les régions frontalières.

Cela créerait aussi des temps d'attente et des embouteillages aux postes-frontières, ce qui pénaliserait l'économie. Le Conseil fédéral rappelle que 2,2 millions de franchissements de la frontière sont relevés chaque jour et qu'il y a 400000 frontaliers.

Les cantons subiraient en outre une charge supplémentaire dans le domaine de l'asile, parce que le nombre de personnes dépendant de l'aide d'urgence augmenterait. Le gouvernement cite les personnes dont le renvoi ne pourrait pas être exécuté et qui ne seraient pas en mesure de subvenir à leurs propres besoins. Cette absence de perspectives pourrait mener à l'émergence de sociétés parallèles, être source de tensions sociales et augmenter la criminalité.

Sortie de Schengen-Dublin

La Suisse devrait également sortir du système de Schengen-Dublin. Cela aurait des conséquences considérables, notamment sur la sécurité intérieure, selon le Conseil fédéral.

Puisque la Suisse ne pourrait plus procéder à des transferts Dublin, elle devien-

drait vraisemblablement un pays de destination plus attractif pour la migration secondaire. L'initiative serait incompatible avec d'autres traités internationaux, comme la Convention relative au statut des réfugiés ou la Convention européenne des droits de l'homme.

Pas d'admissions provisoires

Le Conseil fédéral avance encore des arguments économiques. Il craint un déchissement significatif de la croissance économique et des coûts de plusieurs centaines de millions de francs par an. Il rappelle encore que des mesures ont déjà été prises pour renforcer la sécurité aux frontières, telles que des contrôles douaniers en fonction de la situation et des risques.

Le gouvernement devrait transmettre son message sur l'initiative au parlement en automne 2026. Des mesures susceptibles de renforcer la sécurité dans les régions frontalières doivent être aussi examinées, y compris la création de nouveaux centres de coopération policière et douanière.

Dans le détail, l'initiative demande que l'entrée et l'asile ne soient pas accordés à des personnes arrivant en Suisse par un pays sûr. Elle prévoit des procédures simplifiées pour les Suisses, les resso-

tissants étrangers titulaires d'un titre de séjour suisse valable pour une durée d'au moins un an et pour les frontaliers. Le Conseil fédéral peut fixer un contingent de 5000 procédures d'asile par année au maximum. Le texte exclut également l'admission provisoire.

L'initiative demande également que la Confédération, en collaboration avec les cantons, s'assure que les personnes en situation irrégulière quittent la Suisse dans un délai de 90 jours. Passé ce délai, les prestations des assurances sociales et les contrats de travail doivent être annulés.

Dans un communiqué, l'UDC regrette que la majorité du Conseil fédéral ne veuille ni protéger les frontières suisses ni stopper l'immigration criminelle. Elle rejette aussi l'argument avançant que la mise en œuvre serait difficile: plusieurs pays européens ont renforcé leurs contrôles aux frontières, faisant baisser significativement leurs chiffres de l'asile.

L'autre camp a également réagi. Dans un communiqué, l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) a salué le «non clair» du gouvernement à cette initiative «radicale» qui attaque la protection des réfugiés, le droit d'asile et les droits humains. ■

Vier Rappen mehr für Benzin, dafür neue Autobahnen: So wollen 50 Politiker das Stauproblem lösen

Vorschlag zur Finanzierung Das Volk lehnte 2024 den Autobahnausbau ab. Gleichzeitig erreichen Staustunden einen neuen Rekord. Jetzt bringt ein SVP-Nationalrat einen provokativen Vorstoss, den selbst Mitte- und GLP-Politiker unterschrieben.

Mischa Aebi

Die Schweiz steckt in der Staufalle. Vor einem Jahr scheiterte Verkehrsminister Albert Rösti an der Urne mit einer Vorlage zum Autobahnausbau: 52,7 Prozent lehnten die Kapazitätserweiterung auf sechs neuartigen Teilstrecken ab. Seither streiten Sieger und Verlierer, ob das Volks-Nein eine grundsätzliche Absage zum Autobahnausbau war. Nachbefragungen geben den Gegnern teilweise recht: Der meistgenannte Ablehnungsgrund war die generelle Sorge um Umwelt und Landschaft.

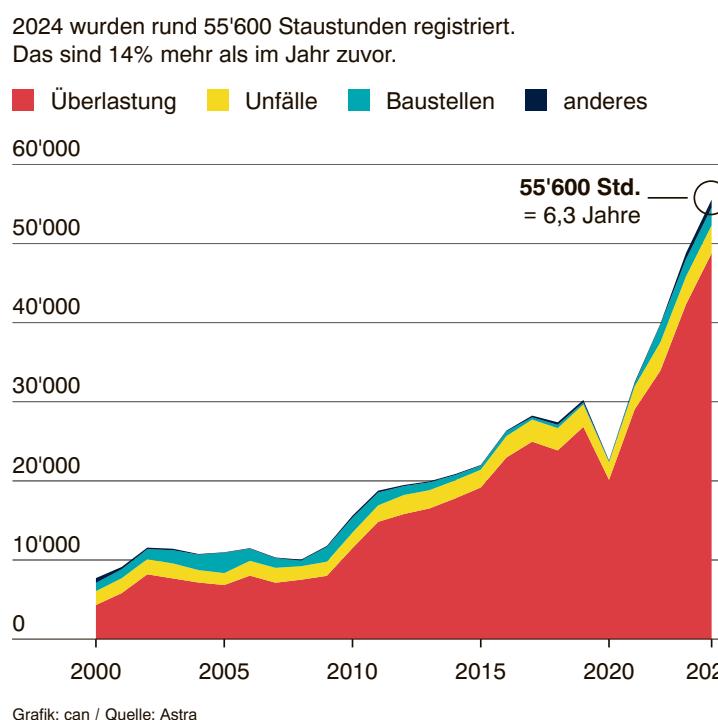
Im vergangenen Jahr akzentuierte sich dann allerdings das Stauproblem mit neuem Rekordwert von 55'600 Staufunden allein auf den Autobahnen. Das entspricht einer Zunahme von 14 Prozent gegenüber 2023 und 80 Prozent seit 2019. Insgesamt stehen Fahrzeuge schweizweit jährlich 73 Millionen Stunden im Stau. Eine Verschärfung der Staubelastung in den nächsten Jahren ist wegen des Bevölkerungswachstums wahrscheinlich.

Professor Weidmanns versteckter Hinweis

Nun heizt SVP-Nationalrat Benjamin Giezendanner die Kontroverse mit einem provokativen Vorstoss an: Er verlangt vom Bundesrat, dass er eine

Erhöhung des Benzinpreises, respektive des Mineralölsteuer-Zuschlags, um vier Rappen prüft, um zusätzliches Geld für den Ausbau des Strassenetzes zur Verfügung zu haben. Giezendanner geht davon aus, dass die vier Rappen pro Liter Treibstoff in den nächsten 20 Jahren rund 4 Milliarden Franken in den Strassenfonds spülen würden.

Staus auf dem Nationalstrassennetz



jagd fortsetzen und den Vorstoss dann einreichen.

Der Vorstoss baut auf dem sogenannten Weidmann-Bericht auf. Nach der Abstimmungsniederlage letztes Jahr hat Bundesrat Albert Rösti beim ETH-Professor Ulrich Weidmann ein umfassendes Gutachten zum Bahn- und Strassenverkehr in der Schweiz bestellt. Es bildet die Grundlage für eine politische Diskussion über den gesamtschweizerischen Ausbau von Strassen und öffentlichem Verkehr.

Weidmann musste aufzeigen, wo und wie man in den nächsten 20 Jahren am besten Bahn- und Strassenprojekte realisiert. Für den Bahnausbau hatte er zwei Varianten auszuarbeiten: Eine, die sich mit 14 Milliarden Franken realisieren lässt, und eine zweite mit 24 Milliarden. Für den Strassenausbau gab Rösti einen Budgetrahmen von 9 Milliarden Franken vor. Weidmann brachte im Gutachten unter anderem den geplanten Rheintunnel in Basel wieder aufs Tapet, weil das Projekt gemäss seinen wissenschaftlichen Untersuchungen für einen gut funktionierenden Verkehr eminent wichtig wäre. Der Tunnel war Teil der letztes Jahr an der Urne gescheiterten Vorlage. In Zürich findet Weidmann den raschen 6-Spur-Ausbau zwischen Urdorf und Limmattal sinnvoll.

Zahlreiche andere Autobahnprojekte warf Weidmann aber aus dem Rennen, indem er ihnen eine tiefe Priorität zuordnete. Sie hätten den Rahmen von 9 Milliarden Franken gesprengt. Eines der degradierten Ausbauprojekte ist der 8-Spur-Ausbau der Autobahn A1 in Bern zwischen Wankdorf und Schönbühl, obwohl dieser Streckenabschnitt zu den am stärksten überlasteten Teilstücken zählt. Auch den Ausbau der Autobahn-Umfahrung Winterthur und den Fäsenstaubtunnel in Schafhausen warf Weidmann raus.

Mitte-Politiker will Rösti mit Unterschrift Mut machen

Giezendanners Vorschlag scheint in der Politik etwas auszulösen, noch bevor er bei den Parlamentsdiensten offiziell eingereicht wurde. So sagt Mitte-Politiker Philipp Kutter: «Ich habe Giezendanners Vorstoss unterschrieben, um Bundesrat Rösti Mut zu machen, gezielt notwendige Strassenprojekte aufzugleisen.»

Dass die Bevölkerung im letzten Jahr einen moderaten Auto-

baunausbau knapp abgelehnt habe, stelle die Politik vor eine grosse Herausforderung, sagt Kutter. Das Stauproblem sei «real und verschärft sich». Die Politik müsse reagieren. Der Ausbau der Bahn sei «wichtig und zentral», reiche aber nicht. «Wenn wir an bekannten Engpässen nichts tun, riskieren wir einen Verkehrskollaps», sagt Kutter. «Schon heute gehen Tausende Arbeitsstunden im Stau verloren.»

Giezendanners Hoffnung auf Wiederbelebung

Kommt Giezendanners Benzinpreiserhöhung durch, stünden zusammen mit Rösts 9 Milliarden Franken total rund 14 Milliarden Franken zur Verfügung. Das ist immer noch sehr viel weniger als die 24 Milliarden Franken, die der Bundesrat im gleichen Zeitraum für den Ausbau des öffentlichen Verkehrs vorgesehen hat. Giezendanner hofft, dass durch seinen Vorschlag wenigstens die dringendsten Strassenprojekte wiederbelebt werden können.

Offen bleibt die Frage, ob es aus wissenschaftlicher Sicht sinnvoll wäre, mehr Geld in den Autobahnausbau zu investieren als die 9 Milliarden, um etwa volkswirtschaftliche Schäden der

können, ist das gut investiertes Geld. Stau ist volkswirtschaftlich deutlich teurer.»

Wo selbst Grüne Verständnis haben für neue Autobahnen

Die Grünliberalen bildeten im Abstimmungskampf zum Autobahnausbau zusammen mit den Grünen und der SP das Lager der Gegner.

Der Aargauer Nationalrat Jauslin erklärt, warum er als Grünliberaler trotzdem Giezendanners Vorstoss unterstützt. Er sei grundsätzlich für Zurückhaltung beim Strassenbau.

Verkehrsprobleme sollte man «wenn möglich mit Mobilitätsmanagement, Leitsystemen und Gesamtsverkehrskonzepten» angehen, findet er. «Es gibt aber Autobahnschnitte mit massiven Kapazitätsengpässen, die sich realistischerweise nur durch einen Ausbau beheben lassen.»

Besonders deutlich sei das «im Kanton Aargau auf mehr-

eren Abschnitten der A 1, aber auch auf den Verbindungen Richtung Luzern und Basel». Die Folgen laut Jauslin: «Die Engpässe belasten die lokale Bevölkerung stark.» Der Ausweichverkehr verlagere sich in die Dörfer, «was Lärm, Stau und Sicherheitsprobleme verschärft».

Jauslins Heimatkanton nimmt im Ringen um den Autobahnausbau eine Sonderrolle ein. Der Aargau gehört zu den elf Kantonen, die der Ausbauvorlage im letzten Jahr zustimmten. Mit einem Ja-Anteil von 54,3 Prozent lag er nach Schwyz und Appenzell Innerrhoden an dritter Stelle.

Ausgerechnet im Aargau stufte jedoch der vom Bundesrat eingesetzte Experte Weidmann sämtliche Strassenprojekte als nicht prioritär ein. Das findet selbst die grüne Aargauer Nationalrätin Irène Kälin «unlogisch». Sie lehne zwar Autobahnausbau grundsätzlich ab, und sie fordert eine klare Priorisierung des ÖV-Ausbau. Dass aber ausgerechnet im Aargau, wo der Ausbau von Strasse und Bahn von

anders sieht das Giezendanner: Die Bevölkerung habe blass sechs einzelne Ausbauprojekte abgelehnt, nicht den Autobahnausbau als solchen. Allein schon wegen der «exorbitant steigenden Staustunden» sei die Forderung nach einer Kapazitätserweiterung legitim. Und dank Weidmanns Gutachten sei jetzt das Argument der Gegner wissenschaftlich widerlegt, wonach mehr Strassen nur mehr Verkehr erzeugten, sagt Giezendanner.



Benjamin Giezendanner, Philipp Kutter, Matthias Jauslin und Peter Schilliger (v. l.).
Foto: Matthias Spicher, Patrick Gutenberg, Keystone

Le MCG et l'UDC veulent revoir le projet d'extension du tram 15

Mobilité Alors que l'avenir de la ligne en direction de Saint-Julien est suspendu à une décision de justice, le sujet revient devant le Grand Conseil.

Caroline Zumbach

Les travaux de prolongement de la ligne 15 du tram entre la zone industrielle de Plan-les-Ouates et Saint-Julien auraient dû commencer en 2023. Mais, alors que le projet est toujours en attente d'une décision du Tribunal administratif fédéral (TAF) en raison de nombreux recours, il revient désormais dans l'arène politique.

Les groupes UDC et MCG du Grand Conseil ont en effet déposé une motion demandant de réétudier le projet. «J'ai été approché par des opposants perlysiens au tracé et en l'étudiant, je me suis rendu compte de son incohérence», indique l'auteur UDC du texte, Florian Dugerdil, frère du candidat malheureux au Conseil d'État.

Il souligne que le projet, qui prévoit de faire passer le tram sur la route de Saint-Julien en interdisant le trafic de transit sur cet axe, «mènera à la réalisation d'une quasi-autoroute de contournement de Perly. Et pour cela, on va sacrifier 4 hectares de terrains agricoles alors qu'on ne peut presque plus en déclasser!»

Tranchée couverte

La motion avance que «le quartier situé au sud de la route de Saint-Julien, ses habitants et ses commerçants vont être sacrifiés pour le confort du trafic frontalier, ce village devenant ainsi une zone de transit mal conçue».

Le texte demande au Conseil d'État d'étudier le tracé alternatif proposé par les opposants perlysiens à ce projet (à savoir faire passer le tram par Certoux), mais aussi d'autres possibilités, comme la réalisation d'une tranchée couverte sous la route de Saint-Julien pour les voitures ou un passage simultané de trams et véhicules automobiles sur cet axe.

Réaction tardive

Si ces alternatives ont de nombreux soutiens dans la commune frontalière, pourquoi remettre ce sujet à l'ordre du jour du Grand Conseil, alors qu'il est au bénéfice d'une autorisation de construire depuis plus de deux ans? «Cette motion arrive certes tardivement, mais je ne pense pas que ce soit trop tard, relève Florian Dugerdil. Si le Tribunal administratif fédéral donne raison aux opposants, on a bon espoir que ce texte pousse le Conseil d'État à trouver un compromis en étudiant les autres options.»

Le chef de groupe MCG, François Baertschi, abonde dans ce sens. Il estime que le Grand Conseil a commis une grosse erreur en acceptant ce tracé à l'époque, «la preuve, c'est que ce projet est complètement bloqué. C'est un véritable monstre qu'on veut placer à notre frontière, un aspirateur à voitures. Quand on s'est trompé, il faut savoir changer d'avis», martèle-t-il avant de souligner que son groupe avait voté contre le projet.

Reste que cette motion (qui n'est pas contraignante pour le gouvernement) a peu de chance d'être acceptée par une majorité



Plusieurs stations-services de la route de Saint-Julien se situent sur le tronçon sur lequel le trafic de transit ne sera plus autorisé pour laisser place au tram. Pierre Abensur

«Cette motion arrive comme la grêle après les vendanges, dans une séquence judiciaire où la dimension législative est définitivement passée.»

Pierre Maudet
Conseiller d'État chargé de la Mobilité

du Légal. En effet, plusieurs groupes parlementaires nous ont d'ores et déjà signifié qu'ils s'y opposeraient probablement, à l'image du PLR, du Centre, des socialistes et de LJS.

Mais si tous les élus de ces groupes contactés estiment que le temps politique est passé, que la motion arrive trop tard et que c'est désormais à la justice de trancher, plusieurs n'ont pas réellement défendu ce projet sur le fond.

Critiques

Certains ont même avoué qu'ils refuseraient de voter la motion, tout en critiquant un projet mal conçu depuis le début. C'est no-

tamment le cas du LJS Raphaël Dunand, qui déplore que l'ancien Conseil d'État ait voulu ménager la chèvre et le chou en réalisant un tram tout en construisant une route de contournement assurant un accès rapide à Genève pour les automobilistes.

«Le gouvernement aurait dû faire des vrais choix en assumant une limitation du trafic individuel pour inciter réellement les automobilistes à prendre le tram et le Léman Express. Cela aurait permis de sauver des hectares de zone agricole.»

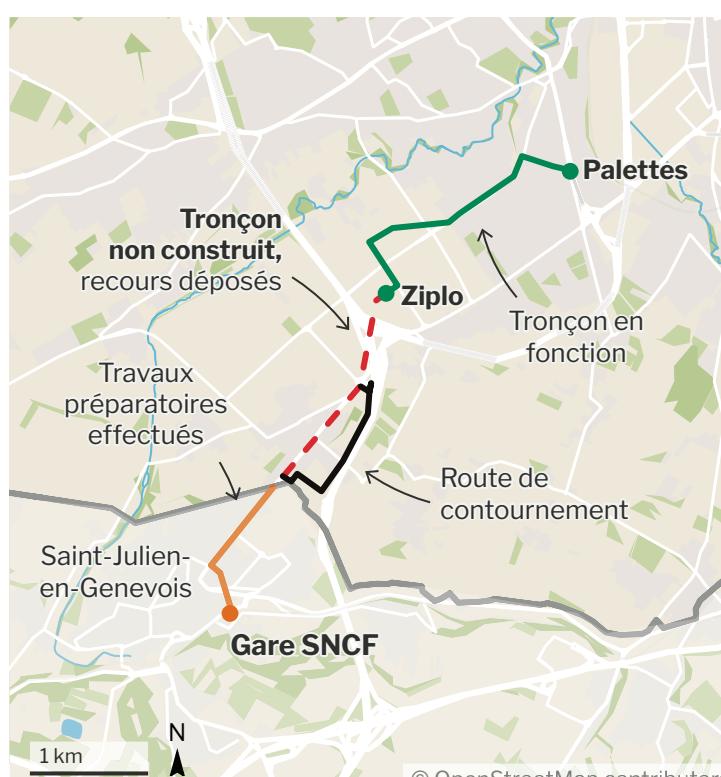
Un avis que partage le groupe des Verts, qui annonce soutenir un renvoi de la motion en commission. «Ce texte soulève des questions importantes, constate la députée Louise Trottet. S'il se trouve une majorité pour préserver la zone agricole et diminuer le trafic individuel motorisé de manière intelligente, on est évidemment pour dans la limite de ce qui est faisable à ce stade.»

Que pense Pierre Maudet, chargé du Département de la santé et des mobilités (DSM), de la motion de l'UDC et du MCG? «Elle arrive comme la grêle après les vendanges, dans une séquence judiciaire où la dimension législative est définitivement passée», estime-t-il.

Son responsable de la communication, Marc-André Siegrist, rappelle que le projet autorisé a été conçu dans le cadre d'une loi cantonale, votée par le Grand Conseil en juin 2020, qui prévoit que la traversée «de Perly (par le tramway) ne peut se faire en partage avec le trafic général». La mise en œuvre de la motion aboutirait au maintien, dans le cœur du village de Perly, du trafic de transit, s'élevant à plus de 18'000 véhicules par jour, souligne-t-il.

Il ajoute que, dans l'attente du jugement du Tribunal administratif fédéral, il n'est pas prévu de mener des études supplémentaires. «En cas de refus du projet par le TAF, nous évaluons avec les parties prenantes l'opportunité de poursuivre le processus juridique auprès du Tribunal fédéral.»

Les projets de tracés de l'extension de la ligne 15 du tram et de la route de contournement



Carte: G. Laplace; Source: Commune de Perly-Certoux

L'initiative sur le solaire des Verts déposée

Solution climatique Le texte, intitulé «Pour un approvisionnement sûr en énergies renouvelables», vise à imposer l'installation de panneaux photovoltaïques lors de toute nouvelle construction ou rénovation importante. Les Verts ont déposé mercredi leur initiative accompagnée de 134'000 signatures, selon un communiqué du parti.

Lisa Mazzone, présidente des Verts, estime que cette initiative représente «la solution pour protéger à la fois le climat et la nature» et qu'elle «donne un coup d'accélérateur au tournant énergétique, au lieu de retourner dans les années 80 avec du nucléaire hors de prix et dangereux».

Si elle est acceptée par le peuple et les cantons, l'obligation entrerait en vigueur un an après la votation pour les nouvelles constructions et transformations importantes. Pour les

bâtiments et installations déjà existants, un délai de quinze ans serait accordé pour se conformer à cette nouvelle exigence.

Des exceptions sont prévues dans le texte, notamment pour les bâtiments classés, pour des cas de rigueur ou lorsque l'installation entraînerait des coûts jugés disproportionnés. La Confédération pourrait également apporter un soutien financier pour faciliter ce processus de transition.

Pour les Verts, cette initiative est particulièrement importante dans un contexte où le Conseil fédéral remet en question certains instruments d'encouragement des énergies renouvelables. Le parti considère également que ce texte représente «la suite logique» de l'acceptation de l'objectif de neutralité carbone d'ici à 2050.

Claude Beda

ZOOM

« Carbon Measures » : cette fronde menée par des multinationales pour revoir le comptage des émissions de CO2

Lancée par ExxonMobil, l'initiative « Carbon Measures » est suivie par plusieurs grands groupes internationaux qui veulent établir une comptabilité plus précise de leurs émissions de CO2, notamment en évitant les doubles comptes. L'initiative fait débat.



Une raffinerie d'ExxonMobil. L'entreprise propose de revoir la méthode de comptage des émissions de CO2. (MARCO DE SWART / ANP MAG / ANP via AFP)

Par **Marie Bellan**

Publié le 12 déc. 2025 à 06:25 | Mis à jour le 12 déc. 2025 à 15:29

 PREMIUM Votre abonnement vous permet d'accéder à cet article

Alors que les Nations unies s'apprêtent à fêter ce vendredi les 10 ans de l'accord de Paris pour limiter le réchauffement climatique, [le compte n'y est pas](#). Selon les projections qui découlent des engagements pris par les différents pays signataires de la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CNUCC), nous nous dirigeons vers un réchauffement compris entre 2,3 °C et 2,5 °C d'ici à la fin du siècle par rapport à l'ère préindustrielle, là où l'accord de Paris prévoyait un objectif de + 1,5 °C au mieux, ou à défaut + 2 °C. Une bonne raison pour les principaux émetteurs de gaz à effet de serre - notamment les producteurs d'hydrocarbures - de se mobiliser pour réduire leurs émissions.

Dans ce contexte, l'initiative menée par ExxonMobil, rejoint par plusieurs multinationales, pour définir une nouvelle comptabilisation des émissions de CO₂, peut être saluée.

L'objectif est d'établir un cadre de comptabilité carbone « fondé sur des registres, qui soit nettement plus précis, qui élimine les doubles comptages et comble les lacunes actuelles

en matière d'information », peut-on lire sur le site de « Carbon Measures », du nom de l'initiative en question.

Une méthodologie standard

Les entreprises membres de la coalition viennent de secteurs très divers : Air Liquide, la banque espagnole Santander, le géant de la chimie BASF, ExxonMobil bien sûr mais aussi le fonds BlackRock. « La première étape pour réduire les émissions mondiales consiste à savoir d'où elles viennent, et jusqu'à aujourd'hui, nous ne disposions pas de système précis pour ce faire. Une méthodologie standard de comptabilisation des émissions de carbone fournit une base nécessaire à un cadre qui encouragera la concurrence, tirera parti des forces de chaque entreprise et mobilisera les forces du marché pour relever le défi de la demande croissante d'énergie tout en réduisant les émissions », déclarait Darren Woods, président du conseil et directeur général d'ExxonMobil lors du lancement de ce nouveau standard.

En réalité, il existe bien un système de comptage des émissions de carbone des entreprises, connu sous le nom de Greenhouse Gas Protocol (GGP), et utilisé par une large majorité des acteurs économiques dans le monde. Pour ses détracteurs, le principal défaut de ce système est qu'il prend en compte non seulement les émissions dues directement aux entreprises concernées, mais aussi les émissions de toute la chaîne d'approvisionnement jusqu'à l'utilisateur final, le fameux scope 3.

Le consommateur déresponsabilisé

[Pour les producteurs d'hydrocarbures](#), le scope 3, c'est-à-dire les émissions émanant de la circulation des véhicules thermiques, représente une part très importante de leurs émissions. Or, pour Darren Woods, tenir un producteur d'hydrocarbures responsable des émissions de sa chaîne d'approvisionnement revient à « tenir McDonald's responsable du poids de ses clients ».

« Il n'est pas raisonnable de calculer les émissions de carburant d'un conducteur lambda dans celle de Total. »

Christian Gollier, économiste

« La responsabilité des entreprises pétrolières dans le réchauffement climatique ne fait pas de doute, mais le double comptage des émissions pose problème. C'est un désastre

en termes de construction d'une comptabilité fiable, ce serait impensable en comptabilité financière », estime Christian Gollier, économiste spécialiste de la tarification carbone et ancien directeur de la Toulouse School of Economics (TSE). « Il n'est pas raisonnable de calculer les émissions de carburant d'un conducteur lambda dans celle de Total, par exemple. Ça déresponsabilise le consommateur qui choisit de prendre sa voiture plutôt que son vélo ou le train. Pour la clarté et la transparence des débats, il faut isoler chaque type d'émissions dans la chaîne de valeur », poursuit l'économiste.

Une tarification carbone

La difficulté d'une telle initiative tient à la multiplication des systèmes de comptabilité qui pourrait en découler. Et à l'impossibilité de pouvoir comparer les données. « Tous les pays rapportent leurs émissions de gaz à effet de serre avec la même méthodologie dans le cadre du bilan mondial découlant de l'accord de Paris. Je ne vois pas ce qu'on peut faire de beaucoup mieux », estime, sceptique, Pierre Friedlingstein, professeur spécialiste du cycle du carbone à l'Université d'Exeter, en Angleterre.

Pour d'autres spécialistes, c'est moins la mesure des émissions qui pose problème que le manque d'incitations à les réduire. « Il me semble que le problème est moins l'absence de métrique commune que la difficulté à imposer [une tarification carbone](#) dont la généralisation serait le véritable accélérateur de la décarbonation des filières industrielles les plus carbonées », conclut Christian de Perthuis, économiste et professeur émérite à l'université Paris-Dauphine.

Mais l'heure est plutôt au désengagement des compagnies pétrolières dans cette voie. ExxonMobil a annoncé cette semaine une réduction d'un tiers de ses investissements bas carbone : ils s'élèveront à 20 milliards de dollars sur les cinq prochaines années, au lieu des 30 milliards initialement prévus. Un recentrage sur les combustibles fossiles commun à toutes les grandes compagnies pétrolières mondiales.

Marie Bellan

Le Grand Conseil facilite l'achat d'appartements par leurs locataires

Immobilier Le Légitif veut favoriser l'accès à la propriété. Mais la gauche dénonce le retour des «congés-ventes». Référendum annoncé.

Rachad Armanios

À Genève, les locataires ne peuvent acheter l'appartement qu'ils occupent qu'à des conditions très strictes. Le Grand Conseil a largement assoupli ces conditions vendredi en modifiant la loi sur les démolitions, transformations et rénovations (LDTR).

La gauche et l'Asloca dénoncent le retour des «congés-ventes» et annoncent le lancement d'un référendum. S'agissant de la LDTR, le référendum est facilité, seules 500 signatures sont requises.

«Poudre aux yeux»

Aujourd'hui, la LDTR prévoit que, pour prévenir le changement d'affectation progressif d'un immeuble locatif, un locataire occupant son logement depuis trois ans au moins ne peut l'acquérir que si 60% des locataires en place sont d'accord. Et les locataires restants doivent obtenir la garantie de ne pas être contraints d'acheter leur appartement ou de partir.



Imago/Depositphotos

Le projet a été accepté par 59 oui, 33 non et 1 abstention.

«Avec 18% de propriétaires, Genève connaît le plus faible taux d'accès à la propriété en Suisse», relève le MCG Amar Madani, rapporteur de majorité. Ce projet répond à l'aspiration de nombreux Genevois d'acheter un logement, ajoute-t-il.

La modification adoptée, sur proposition du PLR, a pour but d'affilier cet accès à des prix raisonnables. Les nouvelles conditions stipulent que le prix est limité avec un plafond qui correspond au prix moyen des PPE en zone de développement. En

outre, seul l'occupant peut acheter le logement et il doit y habiter depuis trois ans au moins. Il doit encore s'engager à y rester durant cinq ans au minimum.

Ces cautions sont «de la poudre aux yeux», dénonce Caroline Renold, députée PS et juriste à l'Asloca. Selon elle, les milieux immobiliers, via ce projet de loi, sonnent le retour des «congés-ventes», ouvrant la porte à une vaste opération spéculative de vente à la découpe des immeubles locatifs. Selon elle, il est plus lucratif de les vendre appartement par appartement que d'un seul bloc.

Ce projet «ne donne pas de droit aux locataires d'acheter leur appartement», avertit la députée. Mais il permettra aux propriétaires de résilier les baux pour sélectionner de nouveaux locataires, en ciblant les logements à loyer modéré. Tels des assureurs, ils sélectionneront des «bons risques» qui seront ensuite forcés à acheter ou partir, prédit-elle.

Cette pratique réduira la part du parc locatif, alors que trois

quarts des Genevois ne seront jamais propriétaires en raison des prix très élevés, ajoute le Vert Philippe de Rougemont.

Caroline Renold rappelle qu'en 1985, une initiative populaire a mis un terme à ces «congés-ventes» à la suite d'une «vague spéculative». Depuis, les milieux immobiliers ont à plusieurs reprises tenté d'attaquer cette disposition de la LDTR, insiste-t-elle. En votation, le peuple a par deux fois repoussé ces tentatives, en 2004 et 2016. La socialiste pronostique qu'il en fera autant avec l'actuel projet.

Librement consentie

Laurent Seydoux réfute toute conséquence spéculative puisque les acheteurs devront rester cinq ans au minimum dans le logement. La PLR Diane Barbier-Mueller, qui préside la Chambre genevoise immobilière, réfute aussi toute possibilité de congé-vente puisqu'«une disposition prévoit que toute acquisition doit être librement consentie».

Le projet est accepté par 59 oui (PLR, UDC, Le Centre, LJS et MCG), avec 1 abstention (Le Centre) et 33 non (PS et Les Verts).

Grossbritannien liebäugelt mit einer Rückkehr zur EU-Zollunion

Zehn Jahre Brexit Selbst konservative Abgeordnete, die für den Austritt aus der Europäischen Union gestimmt hatten, unterstützen heute eine Wiederannäherung.



Die Kontakte sind nie ganz abgerissen: Der belgische Regierungschef Bart de Wever (links) war am Freitag zu Gast bei Premier Keir Starmer in London.

Foto: Getty Images

Peter Nonnenmacher, London

Wenige Monate vor dem zehnten Jahrestag des Brexit-Referendums wird in Grossbritannien die Kritik am EU-Austritt und dessen Folgen immer lauter. Selbst die Vorsitzende der Konservativen Partei, Oppositionschefin Kemi Badenoch, gehört neuerdings zu diesem Chor. Sie zählt den Brexit zusammen mit der Finanzkrise von 2008 und der Covid-Pandemie zu den «bedauerlichen Schocks», die dem Land Probleme bereitet hätten. Bei der Volksabstimmung von 2016 hatte Badenoch noch für den Austritt votiert.

Mit neuem Selbstbewusstsein fordern unterdessen viele Pro-Europäer auf der Insel jetzt zumindest eine teilweise Revision des Brexit. Bei einer von den Liberaldemokraten initiierten Unterhausabstimmung sprach sich diese Woche eine knappe Mehrheit an Abgeordneten für eine Rückkehr zu einer Zollunion mit der EU aus.

Die Befürworter des Antrags – Liberale, Grüne, schottische und walisische Nationalisten, aber auch mehr als ein Dutzend Labour-Leute – kamen auf insgesamt 101 Stimmen. Die Gegenseite, hauptsächlich Tory-Par-

lamentarier, brachte es auf 100 Stimmen. Die meisten der 650 Abgeordneten, darunter der Grossteil Labours, enthielten sich der Stimme oder blieben der Abstimmung fern.

Obwohl die Liberaldemokraten nach der Abstimmung einen «historischen Sieg» feierten, ist der Antrag nicht verbindlich für die Regierung, weil es sich nicht um eine Regierungsvorlage handelte. Als Rebellion gegen die Regierungslinie ist das Ganze aber bezeichnend für den aktuellen Stimmungswandel in Sachen EU.

13 Rebellen bei Labour

Denn der «Anweisung» der Labour-Führung an die Fraktion, nicht für den Zollunionsbeitritt zu stimmen, widersetzten sich 13 Labour-Abgeordnete, darunter die einflussreiche Labour-Vorsitzende des Finanzausschusses im Unterhaus, Dame Meg Hillier. Vorsichtshalber hatte die Fraktionsführung in letzter Minute erklärt, niemand würde bei Zu widerhandeln mit Parteiausschluss bestraft werden.

Die Labour-Rebellen sahen sich in des ermutigt durch jüngste Äusserungen des Vize-Premierministers David Lammy. Dieser hatte signalisiert, dass

er einem britischen Neuanschluss an die EU-Zollunion generell positiv gegenüberstehe. Es sei nicht zu übersehen, «dass der Abgang aus der EU unserer Wirtschaft schwer geschadet hat», so Lammy.

Andere Staaten, die gemeinsame Zollgebiete bildeten, hätten aus ihrem Status entsprechenden Nutzen gezogen und verzeichneten stärkeres Wachstum als Grossbritannien, fügte der Vizepremier hinzu. Allgemein geht man davon aus, dass der Brexit einen jährlichen Einbruch des Nationaleinkommens um 4 Prozent verursacht hat. Auch Regierungschef Keir Starmer hatte Anfang des Monats die Brexiteers beschuldigt, sie hätten «der Bevölkerung wilde Versprechen gemacht, sie aber nicht erfüllt».

Allerdings gibt es für Starmer eine «rote Linie», die er bislang nicht zu überschreiten wagt. Vor den Wahlen im Vorjahr, die Labour an die Regierung brachten, hatte er gelobt, dass er den Referendumsentscheid respektieren und das Land nicht zurück in die EU-Zollunion führen würde, oder gar in den gemeinsamen Markt. Eine Rückkehr in eine Zollunion mit der EU würde auch die jüngst getrof-

fenen Handelsvereinbarungen mit den USA gefährden, erklärte Starmer außerdem im Parlament diese Woche. Was wenig sinnvoll wäre: Immerhin hätten die Briten «einen besseren Deal» mit Washington «als sonst ein Land».

Premier Starmer unter Druck

Mehr und mehr hochrangige Labour-Leute und Minister wie Lammy drängen den Regierungschef inzwischen aber, die Absicht, mit Brüssel über eine neue Form von Zollunion zu verhandeln, ins nächste Labour-Wahlprogramm aufzunehmen. Starmers Chefberaterin für Wirtschaftsfragen, Baronin Minouche Shafik, stimmt diesem Plan zu. Wirtschaftswachstum, meint sie, müsse auf der Prioritätenliste ganz oben stehen.

Der Premier will sich jedoch vorerst auf weitere Einzelvereinbarungen mit der EU beschränken, etwa im Bereich des Nahrungsmittelhandels. Auch an einem Visa-Deal für jüngere Europäer von beiden Seiten des Ärmelkanals, die an Studien- oder Arbeitsaufenthalten auf der jeweils anderen Seite interessiert sind, wird gearbeitet – im Dienste «grösserer Nähe» zur EU.

Pourquoi le Conseil fédéral a renoncé à taxer les services numériques

FISCALITÉ L'exécutif s'est engagé en novembre à ne pas imposer les géants américains de la technologie dans le but d'abaisser les droits de douane de 39 à 15%. Un choix qui suscite la controverse, même si les effets attendus d'une telle taxe sont difficiles à évaluer

GRÉGOIRE BARBEY

C'est une décision qui a provoqué de vives réactions et suscite bien des interrogations. Le Conseil fédéral s'est engagé en novembre à ne pas taxer les services numériques dans le cadre de son accord avec les Etats-Unis pour abaisser les droits de douane additionnels qui frappent les exportations suisses depuis la fin de l'été. Mais de quoi parle-t-on exactement? *Le Temps* fait le point sur cet enjeu qui agite de plus en plus les discussions politiques.

■ A quoi le Conseil fédéral a-t-il vraiment renoncé?

La déclaration commune en faveur d'un accord douanier avec les Etats-Unis, publiée le 14 novembre, précise que «la Suisse et le Liechtenstein ont l'intention de continuer à s'abstenir d'imposer des taxes sur les services numériques». La *NZZ* avait révélé en août que le Conseil fédéral avait déjà décidé de renoncer à une telle taxe. Les autorités semblent n'avoir jamais vraiment envisagé cette démarche, même si la question revient souvent au parlement, portée par des élus de gauche.

Le conseiller national Raphaël Mahaim (Les Vert·e·s/VD) estime toutefois que cette déclaration est ambiguë. Il rappelle que le Conseil fédéral a récemment ouvert la consultation sur son projet de réglementation des réseaux sociaux et des moteurs de recherche. Le document prévoit, à l'article 31, que l'Office fédéral de la communication «perçoit une taxe de surveillance annuelle auprès des fournisseurs de plateformes de communication ou de moteurs de recherche pour couvrir les frais de ses activités de surveillance non couverts par les émoluments». L'élue se demande si cette taxe serait concernée par la décision du Conseil fédéral. «Cette taxe est calquée sur la réglementation européenne sur les services numériques qui en a adopté une similaire, explique Raphaël Mahaim. L'idée, c'est de faire supporter les coûts de la réglementation aux entreprises à qui elle s'applique, selon le principe du pollueur-payeur.»

Xavier Oberson, professeur à l'Université de Genève et avocat fiscaliste, considère lui aussi que la déclaration du Conseil fédéral n'est pas très claire à ce stade. Différents modèles de taxation sont en effet envisageables. Il note toutefois qu'il n'y a jamais eu en Suisse d'intention d'aller dans le sens d'une taxe sur les services numériques.

■ Les géants de la tech échappent-ils à l'impôt?

Pour les tenants d'une taxe sur les services numériques, il s'agit d'une question d'équité fiscale. Les géants de la tech ne paieraient pas suffisamment d'impôts en Suisse. Mais qu'en est-il vraiment? «Il n'y a pas de réponse générale, observe Xavier Oberson. Chaque situation est particulière. Certaines entreprises s'acquittent peut-être d'un impôt sur le bénéfice réalisé en Suisse, mais ce n'est pas forcément le cas sui-



Google emploie 5000 personnes à Zurich. (MORITZ WOLF/IMAGEBROKER/IMAGO)

vant la catégorie du bénéfice (exploitation, propriété intellectuelle) et son attribution juridique à une entité du groupe basée en Suisse ou non.»

Google emploie par exemple 5000 personnes à Zurich. Il s'agit de son plus important centre de recherche hors des Etats-Unis. Mais si l'activité de l'entreprise californienne se limite à la recherche et au développement, alors elle n'est probablement pas imposée sur le bénéfice.

«Les groupes multinationaux sont généralement construits de façon à avoir des centres de profits dans différents endroits», rappelle le fiscaliste genevois. On touche ici à la problématique des prix de transfert, qui permettent aux entreprises d'influencer la manière dont elles sont fiscalisées. C'est d'ailleurs pour cette raison que l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a adopté un taux minimal d'imposition des entreprises de 15%. La Suisse est partie prenante de cet accord et l'applique, mais les Etats-Unis ont obtenu en juin des pays du G7 qu'ils ne taxent plus les multinationales américaines.

A noter par ailleurs que les entreprises qui fournissent des services numériques en Suisse doivent prélever la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). De plus, lorsqu'elles sont présentes sur le territoire helvétique, elles contribuent également à remplir les caisses de l'Etat, puisque leurs employés paient eux aussi des impôts, ajoute Xavier Oberson.

■ Comment les services sont-ils taxés à l'étranger?

Plusieurs pays européens taxent les services numériques. C'est notamment le cas de la France depuis 2019. La taxe française s'applique aux entreprises réalisant un chiffre d'affaires sur leurs activités numériques d'au moins 750 millions d'euros au niveau mondial et de plus de 25 millions d'euros en France. Le montant de la taxe est fixé à 3% des revenus. Les revenus fiscaux issus du prélèvement de cette taxe ont atteint 756 millions d'euros (705 millions de francs) en 2024.

Cet instrument ne cible toutefois pas uniquement des sociétés américaines. Le géant français de la publicité en ligne Criteo ou le spécialiste norvégien des petites annonces Adevinta s'en acquittent également.

Dans le cadre du débat budgétaire, des députés ont d'ailleurs proposé d'augmenter le taux de cette taxe, suscitant le débat quant aux conséquences. Nicolas Marques, chercheur associé à l'institut économique Molinari, affirme dans *Les Echos* que cette taxe a été répercutée directement sur les consommateurs, ou indirectement via d'autres maillons de la chaîne de valeur.

■ Quel est l'avis des groupes suisses du numérique?

«Ce serait bien que les géants américains de la tech paient un jour des impôts dans les pays dans lesquels ils génèrent des revenus car la situation actuelle leur offre un avantage concurrentiel évident», observe Marc Oelher, directeur général d'Infomaniak. Il estime que l'argent réalisé par ces entreprises doit continuer à circuler en Suisse, pour conserver le savoir-faire local et protéger les emplois.

Andy Yen, directeur général de Proton, rappelle pour sa part que les entreprises suisses actives dans le numérique sont contraintes de verser une taxe de 30% à Apple et Google pour les achats mobiles, ce qui génère un désavantage concurrentiel. «Si l'on parle d'équité et de réciprocité, ne pas taxer les géants américains de la technologie ne peut être considéré que comme une capitulation», tranche-t-il.

Sébastien Pittet, ambassadeur au sein du fournisseur de cloud Exoscale basé à Lausanne, estime qu'une taxe imposée aux leaders du secteur pourrait aider les entreprises locales. «Mais cela suppose un bras de fer avec les Etats-Unis que la Suisse n'est pas prête à assumer, et je pense que la décision du Conseil fédéral tient compte de cette réalité», nuance-t-il.

Sébastien Pittet considère qu'il faut renverser la réflexion, en envisageant

par exemple des subventions pour des projets avec des acteurs locaux. «C'est la stratégie adoptée pour encourager la production éolienne en Suisse», souligne-t-il.

■ Quels sont les arguments contre?

Le conseiller national Vincent Maitre (Le Centre/GE) considère qu'une taxe sur les services numériques n'est pas souhaitable. «Cela part d'une bonne intention, mais dans les faits, cela pose de nombreuses questions en termes d'application, avec le risque de créer une énième usine à gaz», déclare-t-il. Comment l'administration peut-elle contraindre une entreprise qui n'a pas de représentation en Suisse à s'acquitter d'une telle taxe?»

L'obligation d'avoir un représentant sur le territoire helvétique, exigée par la gauche, pourrait constituer une restriction à la liberté économique garantie par la Constitution, selon l'élue genevoise.

De plus, les entreprises sont déjà imposées là où se trouve leur siège, rappelle-t-il. Pour Vincent Maitre, la priorité doit être de favoriser l'innovation. «En quoi taxer les autres nous rendrait plus innovants? s'interroge-t-il. Le Conseil fédéral a bien fait d'avorter ce projet qui n'en était pas un.»

■ Quels sont les arguments pour?

Raphaël Mahaim y voit pour sa part une question d'équité fiscale. «Plus une entreprise s'enrichit, plus elle doit contribuer au pot commun. Or, ces multinationales ont réussi à dématérialiser leurs services et à échapper largement à l'impôt, ce qui n'est pas normal.»

L'écologiste est convaincu qu'une telle taxe n'aurait qu'une répercussion à la marge sur le consommateur. Les services qui comptent le plus d'utilisateurs sont souvent gratuits. «Les consommateurs les paient avec leurs données personnelles, lesquelles sont ensuite exploitées à des fins publicitaires», rappelle le conseiller national vaudois. ■